

**TERMES DE REFERENCE (TDR) DU RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE
POUR LA REALISATION DE LA SIGNALISATION PERMANENTE DE SECURITE
DE TOUS LES SITES DE LA SINELAC.**

1. Contexte

La SINELAC, Société Internationale d'Electricité des Pays des Grands Lacs est une société de forme commerciale et de droit international public agissant pour la communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) dont les pays membre la République du Burundi, la République du RWANDA et la République Démocratique du CONGO. Son siège social est établi à BUKAVU, et son unité de production se trouve à MUMOSHO tous en République Démocratique du CONGO et son poste régional se trouve à MURURU II en République de RWANDA. A cela s'ajoutent les différents sites de résidences de son personnel dont deux sites à MUMOSHO, un site à Bukavu et le site de Mururu.

Dans le cadre de promouvoir l'opérationnalisation du programme de la Sécurité, la Santé et l'Environnement au Travail, la SINELAC veut mettre en place un programme de protection collective par la signalisation de tous ses sites de travail. Ce programme concerne les sites de la centrale de Ruzizi II et ses accès, les enceintes du siège à Bukavu, les enceintes du poste de Mururu II ainsi que les différents sites de résidences du personnel de la SINELAC.

Le programme consiste à fournir et installer des pictogrammes de sécurité qui, par leur langage graphique universel, permettent d'informer le personnel de la SINELAC, les visiteurs et le public en général des règles en vigueur, des précautions à prendre dans ses déplacements, des dispositions existantes en matière de prévention d'accidents, des moyens de lutte contre l'incendie, des passages autorisées dans les enceintes des différents sites, des chemins d'urgence efficace en cas de sinistre, des points de rassemblement d'urgence.

2. Objectifs, but & résultats attendus

L'objectif est de réaliser les signalisations professionnelles sur tous les sites, ouvrages et installations de la SINELAC, aux enceintes de la centrale de Ruzizi II, aux enceintes du poste Mururu II, aux enceintes du siège social à Bukavu ainsi qu'aux sites de résidences du personnel de la SINELAC (Camp MAREZA, cité des Cadres de MUMOSHO, camp MURURU ainsi que la cité de résidence des directeurs à Bukavu).

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- Vues en plan de chaque bâtiment administratif illustrant toutes les passages, points de rassemblement d'urgence et bureaux affichées à l'entrée de chaque bâtiment sur des plaques en alluminium,
- Signaux simples que possible sans détails inutiles à la compréhension et conforme à la normalisation en vigueur,
- Signaux installés dans un endroit bien éclairé et facilement accessible et visible,
- Une signalétique de prévention dans des locaux identifiés à haut risques (espaces confinés, plateforme de travail en hauteur, atelier de travail à chaud, ...)
- L'affichage de consignes de prévention comme le port des EPIs, exigences de contrôle et enregistrement avant l'entrée du site,
- Marquage des passages autorisés pour chaque type de circulation dans les installations de la centrale et du poste,
- La signalisation routière composée de panneaux et marquage au sol,
- L'alerte par des feux multicolores,
- Signalisation des allées (passage piéton, passage engins,...)et des entrées-sorties dans les bâtiments ainsi que des sorties d'urgences,
- Installations des points de rassemblement d'urgence sur tous les sites,
- Signalisation de marches dangereuses comme les escaliers,
- Signalisation de toutes les exigences sécuritaires à l'entrée de chaque site,
- Fourniture d'une signalétique en aluminium de consignation des différents circuits ou vannes,
- Respect des exigences de signalisation de chaque zone selon les standards internationaux.

3. Description de la mission

DESCRIPTION DE LA MISSION :

La protection collective consiste en mesures prises ou prévues à tous stades de l'activité de la société et à tous les niveaux, en vue d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, surtout en :

- L'identification des éléments dangereux par l'utilisation de couleurs.
- Avertissement sonore au moment du déplacement de charges, signalement des événements dangereux ou appel à des personnes pour une action spécifique.
- Signalisation par l'intermédiaire des affiches.

Le prestataire est donc appelé à mettre en place une protection collective professionnelle sur tous les sites de la SINELAC répondant aux objectifs ci-haut indiqués. Cette signalisation sera permanente et elle doit comprendre, en plus des autres types de signalisation ci-haut mentionnées, les trois types de panneaux suivants :

- Panneaux d'interdictions, d'avertissements et d'obligations ;
- Panneaux pour la localisation et l'identification des moyens de sauvetage ou de secours ;
- Panneaux et/ ou couleur pour la localisation et l'identification d'équipements de lutte contre l'incendie- pour les récipients et les tuyauteries- couleur de sécurité et/ ou panneaux (risques de chocs contre obstacles et chutes de personnes) couleur de sécurité pour le marquage des voies de circulation.

Les types de couleurs de sécurité et correspondant à chaque catégorie de signalisation sont repris dans le tableau ici-bas.

Couleur	Signification ou but	Indications et précisions
Rouge	Signal d'interdiction Danger - alarme Matériel et équipement de lutte contre l'incendie	Attitudes dangereuses Stop, arrêt, dispositifs de coupure d'urgence Évacuation, consignation et déconsignation,
Jaune ou orangé	Signal d'avertissement	Attention, précaution Vérification
Bleu	Signal d'obligation	Comportement ou action spécifique - Obligation de porter une EPI ou un outillage spécifique.
Vert	Signal de sauvetage ou de secours situation de sécurité	Portes, issues, voies, matériels, postes, locaux Retour à la normale

Les travaux comprendront la conception, la fabrication et l'installation des différents panneaux de signalisation ainsi que le marquage par couleurs des différents signaux nécessaires à chaque site, l'installation des différents points de rassemblement d'urgence et la mise en place des avertissements sonore exigées. La signalisation de sauvetage ou de secours à l'intérieur de bâtiments sera faite à l'aide des panneaux lumineux placés visiblement et facilement accessibles.

4. Calendrier d'exécution des travaux.

CALENDRIER GENERAL :

Le délai prévisionnel total d'exécution de ces travaux est estimé à 2 (deux) mois calendaires au maximum à compter de la date de notification du présent marché.

6. Critères de Sélection

Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

La conformité administrative et technique est conditionnée par la fourniture des documents suivants :

- 1) Lettre de soumission confirmant la durée de validité de l'offre,
- 2) Copie du registre de commerce c'est-à-dire des copies des documents originaux définissant la constitution ou le statut juridique, le lieu d'enregistrement et le principal lieu d'activité,
- 3) L'adresse physique du soumissionnaire (localisation du bureau du soumissionnaire, plus contrat de location du bureau si le bureau n'appartient pas au soumissionnaire),
- 4) L'agrément de l'entreprise enregistré au ministère des Travaux Publics et Infrastructures ou autre service habilité en cours de validité,
- 5) L'originale de la garantie de soumission de cinq cent Dollars Américains (500 USD) ; et émise uniquement par une banque de premier ordre ou le bordereau de versement de ce montant dans un des comptes du Maître d'Ouvrage figurant sur l'avis d'appel d'offres,
- 6) L'originale ou copie de l'attestation fiscale encore valable, envers l'office des impôts du pays d'origine,
- 7) L'originale ou copie de l'attestation de non redevance envers l'institut de sécurité sociale du pays d'origine, encore valable,
- 8) Planning d'exécution cohérent, subdivisé en semaines et ne dépassant pas deux mois (2 mois),
- 9) Organisation des travaux sur site et Méthodologie de réalisation détaillée avec présentation de l'équipe d'exécution,
- 10) Attestation de visite des lieux des travaux.
- 11) Expérience dans le Domaine : Expérience antérieure avec des contrats ou attestations similaires.
- 12) Qualité du Service Client : Niveau de service et support client offert
- 13) Coût de service : Compétitivité des prix proposés.

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci hauts cités pourra entraîner l'élimination du soumissionnaire.

7. Durée du contrat

Durée du Contrat : Deux (2) mois.

8. Critères de Performance

1. Indicateurs de Performance :

Délai de réalisation des travaux : Temps moyen nécessaire pour exécuter ces travaux.

2. Procédures de Résolution des litiges :

1. Tout litige ou différend découlant du contrat ou toute rupture de celui-ci devra faire l'objet d'un règlement amiable par voie de négociation directe. La partie faisant état de l'existence d'un litige ou différend devra dès qu'elle a connaissance de l'existence de ce litige ou différend, notifier l'autre partie par écrit (cet écrit étant dénommé ci-après l'« **Avis de conciliation** ») en précisant la nature de ce litige ou différend, et devra aussi fournir toute autre information que l'autre partie pourrait raisonnablement exiger.
2. Si le différend n'est pas réglé dans un délai de trente jours (30) jours à compter de la réception de la notification de l'Avis de Conciliation, les parties pourront exiger que le litige ou différend soit réglé par le mécanisme de règlement des différends de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).
3. Au cas où le litige ou différend persiste, dans un délai de quinze jours (15) jours à compter de la réception de la notification de la décision de mécanisme de règlement des différends de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), la partie lésée peut saisir les juridictions compétentes de la République Démocratique du Congo.
4. Aucune des dispositions contenues dans cet article ne doit être considérée ou constituer une renonciation aux privilèges, immunités et exemptions accordées au maître d'ouvrage en vertu du présent contrat portant création de la SINELAC.

3. Exigences en matière de Sécurité, Santé et Environnement au Travail

1. Le candidat devra manifester un respect strict des normes de santé et sécurité au travail en présentant son analyse du niveau de risque détaillé au Maître d'ouvrage.
2. Une déclaration de la méthode de travail sécurisée doit être présentée et validée par le Maître d'ouvrage avant les travaux.
3. Chaque travail à risque doit avoir un permis de travail validé par le responsable de la zone de travail ou le représentant SSE et afficher chaque fois sur l'endroit de travail.
4. Pour une équipe de 30 personnes, l'entreprise devra présenter au Maître d'ouvrage, un responsable Santé, Sécurité et Environnement au travail de sa part.

5. Mettre en place des mesures pour le respect de l'environnement et la protection de la nature pendant le travail et au repli du chantier.
6. Le respect de la Vie et de l'environnement étant primordial, l'entreprise devra prouver et assurer le Maître d'ouvrage des mesures prises sur cet aspect.

9. Exigences Légales et Réglementaires

Conformité : la société doit être enregistrée dans l'un de pays membre de la C.P.G.E.L (Rwanda, Burundi, RDC) en matière pictogrammes de sécurité.

10. Documents à Fournir par les Candidats

Les candidats doivent soumettre les documents suivants :

- **Proposition Détaillée** : Offre complète incluant les conditions de couverture et les coûts.
- **Références et Expériences Antérieures** : Preuves de l'expérience et références pertinentes.
- **Certificats et Accréditations** : Documents attestant des certifications et accréditations professionnelles.

4. Méthodologie d'appel d'offres et critères d'évaluation :

a) Mode d'enchère :

L'appel d'offre sera basé sur « Une seule étape, deux enveloppes ». La pondération des offres techniques sera de 70 % et 30% pour les offres financières.

a) La société qui obtiendra 70 % des notes sera considérée comme éligible et son offre financière sera considérée pour analyse. Le marché sera attribué à la société qui aura présenté les ressources, moyens et outils de qualité.

b) Critères d'évaluation technique

N°	RUBRIQUE	NOTE
1	L'expérience de la société pour fournir les services ci-haut mentionnés avec 3 attestations ou contrats similaires.	15
2	Méthodologie de travail et détail du personnel d'exécution des travaux.	20
3	Calendrier d'exécution détaillée	10
4	Matériel et équipement à aligner sur le chantier	10
5	Qualité des panneaux, des signaux, de la peinture et autres matériaux à utiliser avec fiches techniques valides	15
TOTAL		70

La note technique minimale requise pour se qualifier est de : 60 points

La note technique serait calculée comme suit :

La note technique des autres offres sera calculée par rapport à l'offre technique évaluée la plus élevée. La note technique d'une proposition sera calculée comme suit :

Score technique T= (note du soumissionnaire/le total) x 100.

✓ **Offres techniques.**

Le soumissionnaire devra fournir tous les documents nécessaires ainsi que les attestations des services rendus pour permettre à la SINELAC de juger l'offre technique au regard des critères susmentionnés.

✓ **Offres financières.**

L'évaluation de la proposition des coûts tiendra compte, sans s'y limiter, des éléments suivants :

a. Caractère raisonnable des coûts ;

Les propositions des coûts du soumissionnaire sont réalistes pour le travail à effectuer ; reflètent une compréhension claire des exigences ; et sont conformes aux divers éléments de la proposition technique du soumissionnaire.

b. Cohérence avec la proposition technique ;

Contrôle des coûts/économies globales mis en évidence dans la proposition (évitement des coûts directs excessifs et autres coûts dépassant les exigences raisonnables).

Le soumissionnaire qui aura plus de point après la sommation des scores technique et financier sera invité pour la suite du processus.

Formulaire de proposition (technique)

Numéro de référence et date de la soumission :

Nom et adresse des soumissionnaires :

Personne à contacter : Désignation :

No(s) de téléphone : adresse e-mail :

À :

Monsieur le Directeur Général de la SINELAC

Avenue Vamaro, n° 1 Place Nyawera

E-mail : cipm@sinelac.org

Matière : Soumission de l'Offre Technique pour fournir et installer des pictogrammes de sécurité à SINELAC (Société Internationale d'Electricité des Pays des Grands-Lacs). La couverture doit protéger contre les pertes financières résultant de divers types de sinistres.

Cher Monsieur,

Nous, le soumissionnaire soussigné, ayant lu et examiné en détail les spécifications et les demandes de propositions relatives au marché de fournir et installer des pictogrammes de sécurité spécifié dans l'avis d'appel d'offres, proposons par la présente de fournir les services spécifiés dans la demande de propositions.

VALIDITÉ DES OFFRES

i. Les prix mentionnés dans notre proposition sont conformes aux conditions spécifiées dans l'appel d'offres. Les prix et autres termes et conditions de cette proposition sont valables pour une période de 90 jours calendaire à compter de la date d'ouverture des offres.

ii. Nous assurons par la présente que tout changement dans les impôts indirects ou directs tels que l'impôt sur le revenu, la sur taxe de l'impôt sur le revenu, la taxe professionnelle ou la taxe de vente et autre impôt sur les sociétés serait payable par nous, le cas échéant.

ÉTENDUE DES TRAVAUX

- i. Nous déclarons que tous les services/travaux seront exécutés en stricte conformité avec le contrat.
- ii. La présente certifie en outre que toutes les informations contenues dans l'offre sont au meilleur de notre connaissance et que les offres soumises sont totalement inconditionnelles.
- iii. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter les propositions que vous pourriez recevoir.

Nous vous remercions,

Cordialement votre,

(Signature)

Nom de l'autorité signataire :

La désignation :

Sceller

Date : Lieu :

Formulaire de proposition (financier)

Numéro de référence et date de la soumission :

Nom et adresse des soumissionnaires :

Personne à contacter : Désignation :

No(s) de téléphone : Adresse e-mail :

À:

Monsieur le Directeur Général de la SINELAC

Avenue Vamaro, n° 1 Place Nyawera

Bukavu ,République Démocratique du Congo

E-mail : info@sinelac.org

Matière :Dépôt de l'Offre Financière.

Cher Monsieur,

Nous, soussignés, proposons de fournir et installer des pictogrammes de sécurité à la SINELAC (Société Internationale d'Electricité des Pays des Grands-Lacs).

Notre Proposition Financière nous engagera sous réserve des modifications résultant des négociations du Contrat avec la discrétion de la SINELAC, jusqu'à l'expiration de la période de validité de la Proposition telle qu'indiquée.

Notre proposition financière est de _____ USD (en mots _____) pour le marché attribué, dont la répartition a été prévue dans le bordereau des prix.

Aucune commission ou gratification n'a été ou ne doit être payée par nous aux agents relatifs à cette proposition et à l'exécution du contrat.

Par la présente, nous acceptons et respectons le cahier des charges, les conditions générales du contrat et les conditions particulières du contrat mentionnées pour le présent travail, sans condition.

VALIDITÉ DES OFFRES

i. Les prix mentionnés dans notre proposition sont conformes aux conditions spécifiées dans l'avis d'appel d'offres. Les prix et autres termes et conditions de cette proposition sont valables pour une période de 90 jours calendaire à compter de la date d'ouverture des offres.

ii. Nous confirmons par la présente que nous sommes une société et que nos prix d'offre incluent toutes les taxes telles que l'impôt sur le revenu, la taxe professionnelle, la taxe de vente, la taxe de service, etc.

TARIFS UNITAIRES

i. Dans le cas où il y aurait une augmentation/diminution ou un changement dans la portée des travaux en vertu du contrat, nous avons indiqué dans les annexes pertinentes, les taux unitaires pour les services respectifs.

ii. Nous déclarons que tous les services/travaux seront exécutés en stricte conformité avec les processus mentionnés dans l'évaluation des actifs.

TARIFICATION DES OFFRES

i. Nous déclarons en outre que les prix indiqués dans notre proposition sont conformes à vos instructions aux soumissionnaires incluses dans l'évaluation des actifs.

ii. Nous déclarons que nos prix de soumission sont pour l'ensemble de la portée des travaux tel que spécifié dans l'évaluation des actifs. Ces prix ont été soumis dans la soumission financière.

iii. Nous déclarons que les prix ne feront pas l'objet d'une escalade pour quelque raison que ce soit pendant la durée du projet. Une proposition soumise avec un devis ajustable ou une proposition conditionnelle peut être rejetée comme non recevable.

La présente certifie en outre que toutes les informations contenues dans l'offre sont au meilleur de notre connaissance et que les offres soumises sont totalement inconditionnelles.

En vous remerciant, Cordialement,

(Signature)

Nom de l'autorité Signataire : Désignation : Sceau

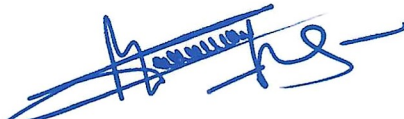
Date : Lieu : Adresse professionnelle :

(Signature)

(En qualité dûment autorisée à signer les offres pour et au nom de) (Nom en lettres moulées)

POUR APPROBATION

LE 06/08/2026



06/08/2026 15:17
Ir MANANGIRAKAMARO Désiré
Directeur Technique



NDAYISABA Fidèle
Directeur Général